

biens fonciers publics, mais elles n'ont pas toujours exigé les droits de coupe qui convenaient et les propriétaires de boisés privés ont dû leur emboîter le pas. Les droits de coupe devraient être fondés sur la valeur véritable du bois sur pied.

La position de notre fédération au sujet de la valeur des produits du bois se fonde sur des recherches récentes que nous avons faites sur les boisés privés. Ces travaux ont été réalisés à l'Université Laval. L'étude révèle qu'en ce qui touche seulement la récolte des produits forestiers, les propriétaires de boisés perdent 10 dollars par corde de bois vendue à l'industrie, compte non tenu de la valeur des droits de coupe. — Victor Brunette, directeur, Fédération des producteurs de bois du Québec (fascicule 8:10).

RECOMMANDATION N° 23 — Le Comité recommande que le nouveau ministère des Forêts lance dans les plus brefs délais un projet de recherche national pour établir les valeurs relatives et comparées des terres forestières et des prix de vente du bois qu'on y prélève en vue de repérer les irrégularités que peut présenter le traitement accordé, respectivement, aux terres de la Couronne, aux grandes terres libres de toute servitude appartenant à l'industrie et aux boisés privés, et dresser sur une base régionale, un bilan national. Les politiques économiques de l'État concernant les forêts pourront ensuite être révisées à partir des résultats de cette étude.

Bien que la plupart des associations de propriétaires de boisés traitent principalement avec les gouvernements provinciaux dans leurs régions respectives, un dialogue privilégié s'est récemment engagé directement avec Forêts Canada lorsque la Fédération des propriétaires des lots boisés du Canada s'est constituée en organisme national. Le gouvernement et l'industrie ont tout avantage à maintenir des collaborations efficaces avec les propriétaires des lots boisés. Les sommes que Forêts Canada a investies par l'intermédiaire des ententes de développement des ressources forestières, parfois même directement pour aider à financer des réunions annuelles et des séminaires, devraient au bout du compte rapporter des dividendes qui se traduiront par une meilleure gestion de ressources forestières importantes. Les relations que les propriétaires de boisés entretiennent avec les gouvernements ne sont pas perçues comme une démarche à sens unique, mais constituent plutôt une *coopération véritable*, en vertu de laquelle le propriétaire de boisés accepte de prêter ses terres à des fins qui vont au-delà du seul intérêt financier, tandis que le gouvernement participe au financement nécessaire pour gérer ces terres en fonction d'un rendement soutenu. Les propriétaires de boisés veillent, bien entendu, à l'entretien des terres et assurent la façon la plus efficace de réaliser les programmes concernant les forêts privées dans les diverses régions du Canada.